

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 10 octobre 1951.-

N° 2668 /T.F.

Objet:
Quartier Commercial Astrida.-



Monsieur,

Suite à votre lettre du 12-9-1951, j'ai l'honneur de vous faire savoir que toutes les parcelles du quartier commercial d'Astrida sont occupées.

Quant à l'adjudication de nouvelles parcelles aucune date n'est encore fixée.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

L'Administrateur Territorial Assistant,
A. DELVAUX,

Monsieur SALIM BIN ALI,
Commerçant

à NYANZA-RU.